



Cahiers des Charges

Consultation N.3/2020

OBJET

**Acquisition d'une solution informatique interactive pour :
La gestion de l'inventaire physique et l'étiquetage des
collections historiques du palais-musée Ennejma Ezzahra**



Sommaire

CONTEXTE GENERAL	3
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES	5
ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION.....	5
ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION	5
ARTICLE 3. CONDITIONS DE PRESENTATION DE L'OFFRE	5
ARTICLE 4 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.....	6
ARTICLE 5 : DOCUMENTS DE L'OFFRE TECHNIQUE.....	6
ARTICLE 6 : DOCUMENTS DE L'OFFRE FINANCIERE.....	6
ARTICLE 7 : RESPECT DES CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES	7
ARTICLE 8 : VALIDITE DE L'OFFRE.....	7
ARTICLE 9 : ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTES AU DOSSIER DE CONSULTATION :.....	7
ARTICLE 10 : PRIX.....	7
ARTICLE 11 : DETERMINATION DE LA CONFORMITE DE L'OFFRE	7
ARTICLE 12 : METHODE D'EVALUATION DES OFFRES	7
ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DU MARCHE	8
ARTICLE 14 : MODALITE DE PAIEMENT :	8
ARTICLE 15 : DELAIS D'EXECUTION :	8
ARTICLE 16 : VARIATION DANS LA MASSE DES TRAVAUX :	9
ARTICLE 17 : PENALITE DE RETARD :	9
ARTICLE 18 : ENREGISTREMENT	9
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES	10
ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION.....	10
ARTICLE 2 : COMMENCEMENT DES TRAVAUX :	11
ARTICLE 3 : CONNAISSANCE DES COLLECTIONS :	11
ARTICLE 4 : HEBERGEMENT ET NOM DE DOMAINE :	11
ARTICLE 5 : PRESTATIONS ATTENDUES DU CONSULTANT :	12
BORDEREAU DES PRIX	14
ANNEXE N° 1- FICHE SOUMISSIONNAIRE	15
ANNEXE N° 2- MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION	17
ANNEXE N° 3 - PV DE VISITE	19
ANNEXE N° 4- DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE	20
ANNEXE N° 5- DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON FAILLITE	21
ANNEXE N° 6	22
ANNEXE N° 7	24
ANNEXE N° 8 FORMAT D'EDITION DU LIVRE D'INVENTAIRE	26



Contexte Général

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM) est une institution placée sous la tutelle du ministère des Affaires culturelles. Sa création remonte à 1992 (Loi no 92-122 du 29/12/1992). Son premier statut a été promulgué en octobre 1994.

En 2011 le CMAM acquiert le statut d'établissement public à caractère non administratif de l'action culturelle. Un décret de septembre 2012, a fixé son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement (Décret n° 2012-1959 du 4 septembre 2012).

Le CMAM élit domicile dans le prestigieux Palais Ennejma Ezzahra, demeure patricienne construite par le baron Rodolphe d'Erlanger entre 1912 et 1922, en contrebas du village de Sidi Bou Saïd, c'est un monument historique classé depuis 1989. Ce palais devenu musée comprend une riche collection d'objets dont le nombre dépasse les 3000 pièces ainsi qu'un musée dédié aux instruments de musique avec près de 300 instruments y compris réserve.

Dans le cadre de sa stratégie générale et ses attributions, le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes confère une grande importance à la mise en valeur du palais Ennejma Ezzahra, en tant que demeure/musée. Le potentiel du palais, émane, mis à part son emplacement et son panorama exceptionnels, de ses composantes architecturales et architectoniques mais aussi de la riche collection d'objets qu'il contient.

Les collections du palais sont maintenues telles quelles et n'évoluent pas en nombre, la collection d'instruments de musique, quant-à-elle, elle peut s'enrichir par des acquisitions ou donation. On peut les répartir comme suit :

- La collection des instruments de musique (évolutive)
- La collection de tapisseries d'orient (essentiellement persan et turc) constituées de tapis noués et de kilims.



- La collection d'objets en céramique et en porcelaine.
- La collection de tableaux de peinture de chevalet principalement réalisés par le baron d'Erlanger.
- La collection d'estampes japonaises.
- La collection de bijoux traditionnels tunisiens et d'objets en argent.
- L'ensemble très homogène de cristal et de verre soufflé en provenance d'Italie (Venise) et de Turquie (Beykoz).
- Les meubles bas, les guéridons et coffres en bois marquetés en nacre et en dos de
- La collection d'objets en cuivre (décoratifs et utilitaires).
- La collection de costumes personnels du baron et de certains membres de sa famille.
- Les objets en marbre sculpté tels que les colonnes et les chapiteaux en marbre, les vasques.

Le CMAM entreprend d'élaborer un inventaire scientifique numérique des collections, un support évolutif interactif qui peut assurer le suivi des objets, leur identification ainsi qu'une documentation scientifique relative à chaque type d'objet.

Il s'agit d'un projet ambitieux qui prévoit la modernisation de l'inventaire d'une part et l'identification historique des collections d'objet que contient le palais Ennejma Ezzahra dans un contexte évolutif qui se veut à la hauteur des normes et chartes internationales.

Ce cahier des charges cherche à définir une solution informatique interactive pour :

La gestion de l'inventaire physique et l'étiquetage des collections historiques du palais-musée Ennejma Ezzahra.



CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes, domicilié, sis au 8, rue du 2 Mars 1934, Sidi Bou Said, Tunis (ci-après le CMAM), se propose de lancer une consultation qui a pour objet l'acquisition d'un système de gestion de base de données : une solution informatique interactive, de gestion de l'inventaire physique et l'étiquetage des collections historiques du palais- Musée Ennejma Ezzahra.

L'objet de la consultation porte aussi sur la formation des utilisateurs concernés et à la fin de la garantie, l'entretien du système installé pour une période de trois ans renouvelable. (L'entretien comprend : Assistance, mise à jour et encadrement nécessaire des utilisateurs du CMAM lors du remplissage des données de l'inventaire).

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION

Avant remise de leur offre, les soumissionnaires devront obligatoirement visiter les lieux :

PV de visite (dans tous les jours ouvrables de 9h.00 à 13.00) en annexe co-signé à l'appui.

Le dossier de la consultation doit être retiré du site du CMAM : www.cmam.tn.

Peuvent participer à la consultation toutes les sociétés spécialisées en développement ou programmation web ou travaillant dans le domaine des inventaires numériques et attestant des compétences requises pour la solution demandée.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PRESENTATION DE L'OFFRE

Les offres doivent parvenir par voie postale (recommandé ou par rapide poste) ou déposées directement au bureau d'ordre du CMAM sous pli fermé, au plus tard le 30 Décembre 2020 à 12h.00, le cachet du bureau d'ordre faisant foi, au nom de :

Madame la Directrice Générale
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes
Ennejma Ezzahra - Palais du Baron d'Erlanger - 8, Rue du 2 mars 1934 - 2026
Sidi Bou Saïd – Tunisie

Et portant l'indication suivante :

Consultation N.03/2020

Acquisition d'une solution informatique interactive pour :
La gestion de l'inventaire physique et l'étiquetage des collections
historiques du palais-musée Ennejma Ezzahra



L'offre est constituée de :

- Documents administratifs
- Offre technique,
- Offre financière.

L'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans deux enveloppes séparées. Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure qui comporte les documents administratifs.

ARTICLE 4 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- 1) Extrait du registre du commerce.
- 2) Une attestation d'affiliation à la C.N.S.S.
- 3) Une attestation de situation fiscale en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- 4) Une déclaration sur l'honneur justifiant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ou en règlement judiciaire.
- 5) Déclaration sur l'honneur de non influence
- 6) Le cahier des clauses administratives et techniques signé, paraphé sur toutes les pages et portant cachet du soumissionnaire sur la dernière page.
- 7) Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire.
- 8) L'acte de groupement en cas de la participation sous forme de groupement solidaire.
- 9) PV de visite du site co-signé

ARTICLE 5 : DOCUMENTS DE L'OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique comporte ce qui suit :

- 1) Liste des références du soumissionnaire durant les cinq dernières années avec les pièces justificatives.
- 2) Note de présentation des moyens humains et matériels avec les pièces justificatives.
- 3) Note de présentation de la solution proposée avec toutes les certifications nécessaires.
- 4) Fiches techniques du matériel proposé.

ARTICLE 6 : DOCUMENTS DE L'OFFRE FINANCIERE

L'offre financière comporte les documents suivants :

- 1) La soumission selon le modèle joint au cahier des charges dûment signée et portant le cachet du soumissionnaire habilité.
- 2) Le bordereau des prix établi selon le modèle joint au cahier des charges dûment signée et portant le cachet du soumissionnaire.

Les tableaux détaillés des montants de la prestation doivent obligatoirement être remplis et complétés pour l'objet de la soumission.

L'offre doit être complète, et doit porter sur la totalité des Etudes, fournitures, installation et prestations objet de la consultation.



ARTICLE 7 : RESPECT DES CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES

Les soumissionnaires sont tenus en application de la réglementation en vigueur applicable aux marchés publics (décret 2014-1039 du 13/03/2014) de se conformer à tous les documents et conditions du dossier d'appel d'offres.

ARTICLE 8 : VALIDITE DE L'OFFRE

La validité de l'offre est de 120 jours à partir du jour suivant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 9 : ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTES AU DOSSIER DE CONSULTATION :

Les candidats qui désirent avoir des éclaircissements sur la consultation courante devront contacter le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes par écrit, et ce dans un délai maximum de 15 jours avant la date limite de la remise des offres.

ARTICLE 10 : PRIX

Les prix indiqués par le soumissionnaire sur les documents financiers (la lettre de soumission et les bordereaux de prix), seront conformes aux stipulations ci-après :

- Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché.
- Les prix doivent être présentés comme suit :
 - Les prix unitaires hors taxes,
 - Les taxes appliquées,
 - Le montant total de l'offre hors taxes,
 - Le montant total de l'offre en toutes taxes comprises.

ARTICLE 11 : DETERMINATION DE LA CONFORMITE DE L'OFFRE

L'appréciation de la conformité des Offres est du ressort du CMAM qui se basera sur le contenu de l'Offre par référence aux documents du cahier des charges et suite à une présentation de la solution par chaque soumissionnaire lors d'une réunion, fixée avant délibération, par le CMAM.

Une Offre jugée non conforme par le CMAM sera rejetée.

ARTICLE 12 : METHODE D'EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation et la comparaison des offres seront effectuées selon les étapes suivantes sur la base des modalités du présent cahier :

Etape 1 : Vérification de la recevabilité des offres : présence de toutes les pièces administratives demandées ;

Etape 2 : Evaluation des offres techniques des soumissionnaires déclarées recevables :

- Le CMAM organisera une réunion de présentation des solutions soumises au siège du centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes avec la présence des membres de la commission chargée du dépouillement et des experts consultés.



- Les soumissionnaires, dont l'offre est recevable suite à l'étape 1 seront convoqués dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des plis pour présenter la solution proposée.
- L'efficacité de la solution sera jugée suite à la présentation, selon les critères suivants :
 - 1- Conformité aux exigences techniques demandées dans le cahier des charges (Note de 0 à 10)
 - 2- Aspect pratique de la solution pour les utilisateurs et prise en compte de l'aspect historique des objets à inventorier (Note de 0 à 5).
 - 3- Innovation et créativité (Note de 0 à 5)
 - 4- Qualité et aspect de la charte graphique du front office proposée (Note de 0 à 5)
 - 5- Qualité et performances du matériel d'étiquetage proposé. (Note de 0 à 5)
- Les offres qui ont obtenu une note inférieure à 15 seront éliminées.
- Sera retenue l'offre ayant eu la note la plus élevée et supérieure à 15.
- Dans le cas où deux ou plusieurs offres ont eu des notes égales, sera retenu le soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas.
- Délibération de la commission dans les vingt jours qui suivent la date finale de réception des offres et après présentation des offres par les soumissionnaires concernés.

A partir de la date de réception des offres, et pendant la période d'évaluation des offres, le CMAM se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés, la véracité et l'authenticité des renseignements et indications fournies dans l'offre du Soumissionnaire.

ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DU MARCHE

Le soumissionnaire retenu sera celui qui a proposé l'offre qui présente la solution technique la mieux adaptée au contexte du lieu (selon l'évaluation mentionnée dans l'article 12 du présent cahier des charges) et ayant répondu à tous les critères administratifs exigés par la loi en vigueur. En cas d'égalité au niveau technique, sera retenu le soumissionnaire ayant le prix le moins disant.

ARTICLE 14 : MODALITE DE PAIEMENT :

Le paiement sera effectué sur présentation de trois copies de factures comme suit :

- 80% du montant de l'offre à la livraison, installation et mise en service, constatée par un procès-verbal contradictoirement signé par les parties contractantes, sur la base des travaux effectivement réalisés.
- 20% du montant de l'offre après la fin de la période de garantie proposée par le consultant (minimum d'une année),

Après la fin de la période de garantie, à chaque opération d'entretien et sur présentation de factures et bon d'intervention contradictoirement signé par les parties contractantes.

ARTICLE 15 : DELAIS D'EXECUTION :



Les délais d'exécution sont fixés à (90j) quatre-vingt jours calendaires y compris les dimanches et jours fériés. Les délais indiqués ci-dessus entrent en vigueur à partir du lendemain de la réception du bon de commande ou de l'ordre de service. Après l'installation débute la période de garantie fixée à un minimum d'une année. Durant cette période de garantie le soumissionnaire assurera, à sa charge, l'assistance nécessaire à la bonne marche du système proposé et la résolution de tous les problèmes techniques rencontrés.

Au cours de cette période de garantie le CMAM peut demander, à la charge du soumissionnaire retenu, des modifications à la solution installée si c'est nécessaire à la bonne marche de l'opération d'inventaire qui sera à la charge du CMAM.

ARTICLE 16 : VARIATION DANS LA MASSE DES TRAVAUX :

En cas de diminution ou d'augmentation dans la masse des travaux, la société ne peut opposer aucune réclamation tant que la diminution ou l'augmentation dans la masse des services évaluée aux prix initiaux n'excède pas les (20%) du montant initial de la prestation.

ARTICLE 17 : PENALITE DE RETARD :

En cas de dépassement non justifié des délais d'exécution convenus à l'article précédent, une pénalité de 50 dinars sera appliquée par jour de retard. Cette pénalité est plafonnée à 10% du montant de la convention. En cas de dépassement ce plafond, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de résilier cette dernière, sans que l'entrepreneur ne puisse prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 18 : ENREGISTREMENT

Les frais d'enregistrement sont à la charge exclusive du titulaire du marché.

Lu et Approuvé

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

A/ CLAUSES TECHNIQUES

ARTICLE 1 : Objet de la consultation

Acquisition d'un système de gestion de base de données (SGBD) : une solution qui vise à concevoir et mettre en place un système de gestion d'inventaire et d'étiquetage des collections historiques du palais- Musée Ennejma Ezzahra basés sur l'outil QR-Code.

A la fin de la période de garantie le soumissionnaire sera chargé de l'entretien et de la mise à jour du système informatique installé pour une période de trois ans renouvelables.

L'objet de la consultation porte aussi sur la formation des utilisateurs du CMAM.

Pendant la période de garantie ou la phase d'entretien, le CMAM peut demander des modifications au niveau de la configuration ou du développement sur le système selon des besoins accourus et non prévus au départ sans aucune opposition du détenteur de l'offre.

Il est à noter qu'il s'agit d'un inventaire spécifique aux objets de collections historiques ayant différentes caractéristiques au niveau de leur forme, matériaux et dimensions. C'est un inventaire qui comprend plus de 3000 objets historiques.

Le système QR-CODE comportera un accès réparti sur deux niveaux :

- 1- Accès par objet qui conduit aux fiches de documentations pouvant être consultées à distance ou directement par scannage du QR-CODE.
- 2- Accès par emplacement qui conduit à l'ensemble des objets contenus dans le même espace directement par scannage du QR-CODE à l'entrée de celui-ci.
(Chaque espace (près de 45 espaces) doit être identifié par un QR-CODE à l'entrée qui conduit par leur scannage directe à l'ensemble des objets contenus dans celui-ci.)

La solution doit comporter cinq niveaux d'intervention :

- 1- Conception d'un système d'information (SI) (éventuellement une plateforme web (CMS ou autre).

Le système proposé, doit comporter :

- un FrontOffice qui sert à consulter (à distance ou par scannage directe du QR-Code), les données (à différent niveau d'accès : un accès partiel pour les anonymes ; un accès à définir lors de la conception pour les utilisateurs enregistrés).
- un BackOffice pour l'administration et la gestion système. Il intègre un système de gestion de base de données (SGBD) capable de stocker et gérer aisément plus que 3000 fiches objet et plus que 10000 photos avec une résolution lisible.
- Possibilité d'extension du schéma conceptuel de la solution.

- 2- Concevoir un tel outil qui permet d'une part, l'optimisation, de la gestion, le suivi (à définir lors de la conception) et la conservation des collections du CMAM, d'autre part aide à la valorisation de ces collections.

CMAM

- Le contenu de la base de données se compose de : texte sous forme de fiches, une terminologie prédéfinie, des photos, des coquilles, des rapports, des états de gestion ...
- La langue de la base de données (par défaut le français, toutefois il supporte les langues arabe et anglais)
- L'interface de saisie de données impose des champs obligatoires et propose un niveau prenable même par un simple opérateur de saisie et un autre niveau détaillé qui nécessite l'intervention des scientifiques en la matière.
- De même il est impératif de pouvoir éditer cet inventaire sous forme de registre numéroté comportant les colonnes spécifiées dans l'annexe. Il est nécessaire de permettre un tri des articles de l'inventaire selon plusieurs types : (un minimum de deux sa catégorie et son numéro de série).
- Il est impératif de pouvoir éditer aussi les fiches sous la forme présentée dans l'annexe.
- Tenir compte de la responsivité de la plateforme pour affichage sur appareils mobiles (ANDROID et OS) pour le FrontOffice et le back-office.
- 3- Outils de génération et d'impression des numéros d'inventaire et QR CODE selon les critères mentionnés en annexe et en accords avec le CMAM. (Matériel et consommables à prendre en considération). Cet outil doit être une partie intégrante du back office. L'impression du QR Code sur les différents types d'étiquettes se fera directement depuis le back office.
- 4- Formation du personnel du CMAM, en relation avec le projet, pour l'utilisation du système.
- 5- Installer la plateforme sur l'espace d'hébergement du CMAM (le CMAM se charge de fournir l'accès à cet espace).

ARTICLE 2 : Commencement des travaux :

L'entreprise s'engage à commencer les travaux dès la réception du bon de commande.

ARTICLE 3 : Connaissance des collections :

Par le fait même du dépôt de son offre, le soumissionnaire reconnaît s'être assuré en ce qui concerne les objets dont il est chargé de développer la solution d'inventaire :

- Des conditions locales et particulières de leur emplacement
- Des différentes natures de ces objets
- De toutes circonstances susceptibles d'avoir une influence sur les conditions d'exécution des travaux et leur prix.

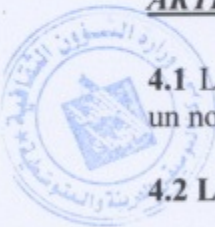
Toute carence de la société dans l'obtention de renseignements précités ne pourra que demeurer à sa charge.

ARTICLE 4 : Hébergement et Nom de domaine :

4.1 Le CMAM met à la disposition du consultant un espace d'hébergement professionnel et un nom de domaine.

4.2 Logo officiel

Le CMAM met à la disposition du consultant son logo officiel. La charte graphique proposée par le soumissionnaire, sera en haute résolution et en cohérence avec le site du CMAM.



4.3 Textes, photos et vidéos

Le contenu de la base de données (texte sous forme de fiches, une terminologie prédéfinie, des photos, des coquilles, des rapports, des états de gestion) se fera progressivement selon les travaux d'inventaire durant la période de garanti où le teneur du marché sera disponible pour répondre à tous les problèmes rencontrés.

ARTICLE 5 : Prestations attendues du consultant :

5.1- Conformité de la charte graphique

La charte graphique du site doit être conforme aux normes et aux standards internationaux d'accessibilité.

5.2- Développement

Développer un système spécifique approprié respectant les langages standards du web (PHP, JAVA, XML, HTML5,...) avec une interface administrateur simple d'utilisation et permettant une mise à jour facile des contenus des pages.

5.3- Création et récupération de contenus

Le consultant doit effectuer un travail personnalisé, notamment au niveau de la recherche graphique et iconographique, adapté à la vocation du CMAM ; à savoir : fond de page, bannière, boutons, icônes, etc...

Le contenu des pages (textes et objets multimédia) sera rempli sur la base du modèle (*template*) de création des différentes rubriques de la plateforme. Le consultant devra mettre des photos et des textes de test afin d'appréhender le modèle créé.

5.4- Référencement

Après la validation du système d'information, le consultant devra référencer la plateforme dans les principaux moteurs de recherches et annuaires moyennant les métadonnées (description et mots clefs) dans les trois langues.

5.5- Statistiques de connexion

- Prévoir un système de génération de statistiques (journalières, hebdomadaires et mensuelles), accessibles depuis l'interface administrateur, concernant les différentes informations se rapportant aux visiteurs du site.

- Prévoir l'exportation de ces données statistiques en formats standardisés (PDF, SQL, XLS, etc.)

5.6- Formation

Une fois la plateforme validée, le consultant devra consacrer au moins dix jours de formation aux experts, désignés par la direction du CMAM, à bien utiliser le système et son interface admin.

5.7- Entretien, mise à jour et encadrement

Après la fin de la période de garantie le consultant assurera l'entretien et la mise à jour de la solution proposée. Une visite tous les six mois sera effectuée pour relever les éventuels

besoins. Le CMAM peut solliciter l'assistance du consultant à chaque fois qu'il y a un besoin ou une panne du système. Le CMAM peut demander des modifications au niveau de la configuration ou du développement sur le système selon des besoins accourus et non prévus au départ sans aucune opposition du détenteur de l'offre.

B/ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Désignation	Caractéristiques	Spécifications minimales	Quantité	Réponse du soumissionnaire
Conception, installation et mise en marche de la solution (CMS)	Compatibilité système	Multi-OS	1	
	Compatibilité fichiers	Excel word Csv xml		
Imprimantes d'étiquettes. Il sera édité deux types d'étiquettes :	Type 1 : Adhésive 40/15 (en polyester ou autre matériaux similaire)	6000 étiquettes	1 imprimante pour le 1 ^{er} type	
	Type 2 : Non Adhésive perforée 50/20 (en polyéthylène ou autre matériaux similaire)	3000 étiquettes	+ 1 imprimante pour le 2 ^e type	
Consommables (à spécifier et à détailler par le soumissionnaire selon les besoins définis ci-dessus) - Etiquettes - Impressions	Selon modèle des imprimantes proposées.			



Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Bordereau des prix

	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>P.U HT</i>	<i>PT. HT</i>
1	Conception et installation de la solution	<i>1</i>		
2	Imprimante pour étiquettes type 1	<i>1</i>		
3	Imprimante pour étiquettes type 2	<i>1</i>		
4	Etiquettes type 1	<i>6000</i>		
5	Consommables Impression type 1 Quantité à spécifier par le soumissionnaire			
6	Etiquette type2	<i>3000</i>		
7	Consommables Impression type 2 Quantité à spécifier par le soumissionnaire			
8	Formation	<i>10 jours</i>		
9	Entretien annuel	<i>3 ans</i>		
	<i>TOTAL HT</i>			
	<i>Montant TVA</i>			
	<i>TOTAL TTC</i>			

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexe N° 1- Fiche soumissionnaire

Consultation N°03-2020

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

- Nom et prénom ou Raison Sociale :
- Structure légale :
- Adresse :
- N°Téléphone :
- N°Fax :
- Date de création :
- Matricule Fiscal :
- N° Registre de commerce :
- Domaines d'activité:

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE





Annexe N° 2- Modèle de lettre de soumission

Consultation N°03-2020

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné.....en qualité de inscrit
 au registre de commerce lesous le numéro affilié à la
 C.N.S.S sous le numéro faisant élection de domicile au

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la consultation N03-2020 relative à

Acquisition d'une solution interactive pour :
La gestion de l'inventaire physique et l'étiquetage des collections
historiques du palais-musée Ennejma Ezzahra

Cités ci-dessous :

- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des spécifications techniques
- Les annexes

Me soumetts et m'engage à fournir la commande et à exécuter les prestations conformément aux dispositions définies dans les documents précités moyennant les prix établis par moi-même en tenant compte de toutes les incidences directes et indirectes des taxes, sachant que les droits d'enregistrement sont à la charge du fournisseur.

Le montant de mon offre résultant de l'application des fournitures et prestations du cahier des charges s'élève à :

Montant total HT des prestations :

en chiffres :

En toutes lettres:

Montant TVA des prestations :

en chiffres :

En toutes lettres:

Montant total TTC des prestations :

en chiffres :

En toutes lettres:

Déclare que mon offre reste valable pour une durée de 120 jours (*délai de validité de l'offre*) à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.



Me soumetts et m'engage aussi à exécuter toutes les prestations à partir de l'entrée en vigueur du marché conformément au planning de réalisation dûment approuvé par le centre des musiques arabes et méditerranéennes qui se libérera des sommes qu'il doit en créditant le compte n°

.....

Ouvert auprès de

Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de la mise en régie à mon tort exclusif que je ne tombe pas sous le coup d'une interdiction légale édictée en Tunisie.

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



Annexe N° 3 - PV de visite

Consultation N°03-2020

Je soussigné.....
en qualité de
Représentant de la société.....
inscrit au registre de commerce lesous le numéro
affilié à la C.N.S.S sous le numéro
faisant élection de domicile au
.....
.....

Déclare s'être rendu au centre des musiques arabes et Méditerranéennes Ennejma Ezzahra et avoir pris
connaissance de toutes les conditions de la consultation N03-2020 relative à

Acquisition d'une solution interactive pour :

**La gestion de l'inventaire physique et l'étiquetage des collections
historiques du palais-musée Ennejma Ezzahra**

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET

SOUMISSIONNAIRE

REPRESENTANT DU CMAM



Annexe N° 4- Déclaration sur l'honneur de non influence

Consultation N°03-2020

Je soussigné

.....
(Nom, prénom et fonction)

Représentant de la société

.....
(Nom, et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement des sociétés de

.....
Sous le
N°

Faisant élection de domicile à

.....
.....

Déclare sur l'honneur de n'avoir pas fait et je m'engage de ne pas faire par moi-même ou par personne interposée des promesses ou des dons en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché et des étapes de sa réalisation,

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



Annexe N° 5- Déclaration sur l'honneur de non FAILLITE

Consultation N°03-2020

Je soussigné
.....
(Nom, prénom et fonction)

Représentant de la société
.....
(Nom, et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement des sociétés de
.....

Sous le
N°.....

Faisant élection de domicile à
.....
.....

Déclare sur l'honneur de ne pas être en situation de faillite

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



Annexe N° 6

Format d'édition FICHE OBJET¹

Illustrations				
Vue de dessus	Vue de dessous	Vue Latérale 1	Vue Latérale 2	Détail ou marquage
N° d'inventaire :				
Ancien n° d'inventaire :				
Pays :				
Institution propriétaire :				
Localisation :				
Catégorie :				
Nom de l'objet :				
Appellation :				
Matériau(x) :				
Technique(s) :				
Dimensions :				
Décor :				
Etat :				



¹ Selon modèle proposé par l'Institut National du Patrimoine
Division du Développement Muséographique

Description :

Mode d'acquisition :

Date d'acquisition :

Origine de l'acquisition :

Emplacement de l'objet :

Période :

Datation :

Groupe de fabrication/Fabricant :

Lieu de fabrication :

Fonction :

Utilisation :

Utilisateur/Groupe d'utilisateurs :

Lieu d'utilisation :

Lieu de fouille /collecte :

Groupe de fouille/de collecte :

Date de fouille/de collecte :

Commentaire :

Bibliographie :

N° du cliché :

N° du dossier de restauration :

Fiche établie le :

par :

Fiche contrôlée le :

par :

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexe N° 7Terminologie 2**I- Terminologie de la Référence**

Le numéro d'inventaire est l'identifiant d'un objet et comporte 4 champs séparés par un tiré et qui sont :

- ♣ **Code du musée** : formé par quatre caractères CMAM
- ♣ **La Période** : formée par deux caractères
- ♣ **Catégorie de l'objet** : formée par deux caractères
- ♣ **Numéro de l'objet dans sa série** : qui peut être formé de 5 caractères

Exemple : CMAM-08-13-1872

II- Terminologie du code de l'Institution

Identifiant	Institution
CMAM	Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes

III- Terminologie de la Période

Identifiant	Période
01	Pré et Protohistoire
02	Punique
03	Romaine
04	Vandale
05	Byzantine
06	Islamique
07	Ottomane
08	Coloniale (objets d'origine occidentale)
09	Contemporaine
10	Chrétienne



² Selon modèle proposé par l'Institut National du Patrimoine
Division du Développement Muséographique

IV- Terminologie de la Catégorie

Identifiant	Catégorie
01	Architectures (colonne, pilier,...)
02	Accessoires (objets personnels, lunettes, pipe...)
03	Armes
04	Bijoux
05	Collection internationale
06	Costumes (coiffes, chaussures, ceintures et habillements)
07	Documents (sonores, visuels, manuscrit, photographie...)
08	Harnachements
09	Inscriptions (Epigraphie)
10	Instruments de musique
11	Instruments scientifiques (instruments chirurgicaux et de mesure exacte)
12	Jeux et Jouets
13	Luminaires
14	Matière première (et échantillon)
15	Médailles
16	Mobiliers
17	Monnaies
18	Monuments (stèles, cippes, autels, sarcophages)
19	Mosaïques
20	Moyens de transport
21	Objets de toilette (récipient de parfums, rasoir...)
22	Ossements
23	Outils de travail
24	Plantes et dérivés (y compris médicaments, épices, solutions...)
25	Récipients (y compris céramiques)
26	Statues
27	Statuettes et figurines (Statues dont la taille est inférieure à 0,5 mètre, masques en céramique ...)
28	Tableaux
29	Textiles (tapis, rideau, couverture, coussin, étendard...)
30	Ustensiles (Métalliques, bois et vannerie)
31	Divers
32	Objets à feu (braséro, brûle parfum...)
33	Fossiles



SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexe N° 8 Format d'édition du livre d'inventaire

Inventaire		
N° d'Inventaire	Désignation	Ancien N° d'Inventaire
Porche d'entrée		
CMAM-09-13-0001	Lanterne vénitienne à une lampe	01
CMAM-09-13-0002	Lanterne vénitienne à une lampe	01
CMAM-09-13-0003	Lanterne vénitienne à une lampe	01
CMAM-08-25-0004	Vase en marbre blanc sur pied	02
CMAM-08-25-0005	Vase en marbre blanc sur pied	02
CMAM-08-25-0006	Vase en marbre blanc sur pied	02
CMAM-08-25-0007	Vase en marbre blanc sur pied	02
Vestibule « Skifa »		
CMAM-09-13-0008	Lanterne suspendue type orientale à 03 lampes verre coloré	03
CMAM-09-29-0009	Natte de banquette	04
CMAM-09-29-0010	Tapis de banquette motif géométrique	05
CMAM-09-07-0011	Photo du Baron cadre en bois marron	
CMAM-09-16-0012	Table en bois marron	
CMAM-09-16-0013	Chaise en bois marron	
CMAM-09-16-0014	Chaise en bois marron	
CMAM-09-16-0015	Chaise en bois marron	
CMAM-09-16-0016	Frise sculptée en bois (deux animaux)	12
CMAM-09-13-0017	Lanterne en métal coloré	14
CMAM-09-16-0018	Miroir ovale entouré de décor en fer forgé	15

.....

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Ministère des Affaires Culturelles
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes
Ennejma Ezzahra

CONSULTATION N. 03/2020

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes, domicilié, sis au 8, rue du 2 Mars 1934, Sidi Bou Said, Tunis, se propose de lancer une consultation qui a pour objet l'acquisition d'une solution informatique interactive, de gestion de l'inventaire physique et l'étiquetage des collections historiques du palais-Musée Ennejma Ezzahra comprenant, une formation du personnel concerné et à la fin de la garantie une offre de l'entretien du système installé pour une période de trois ans renouvelable.

Le dossier de la consultation doit être retiré du site du CMAM : **www.cmam.tn**.

Peuvent participer à la consultation toutes les sociétés spécialisées en développement ou programmation web ou travaillant dans le domaine des inventaires numériques et attestant des compétences requises pour la solution demandée.

Avant remise de leur offre, les soumissionnaires devront obligatoirement visiter les lieux (tous les jours ouvrables de 9h.00 à 13.00) : PV de visite en annexe co-signé à l'appui.

L'offre est constituée de :

- Documents administratifs,
- Offre technique,
- Offre financière.

L'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans deux enveloppes séparées. Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure qui comporte les documents administratifs.

Les offres doivent parvenir par voie postale (recommandé ou par rapide poste) ou déposées directement au bureau d'ordre du CMAM sous pli fermé, au plus tard le 30 Décembre 2020 à 12h.00, le cachet du bureau d'ordre faisant foi, au nom de :

Madame la Directrice Générale
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes
Ennejma Ezzahra - Palais du Baron d'Erlanger - 8, Rue du 2 mars 1934 - 2026
Sidi Bou Saïd – Tunisie

Et portant l'indication suivante :

Consultation N.03/2020
Acquisition d'une solution informatique interactive pour :
La gestion de l'inventaire physique et l'étiquetage des collections historiques du palais-
musée Ennejma Ezzahra

